

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par
l'Association des Pénitents blancs de Montpellier.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés

- sur le site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/14177
- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts



↳ **Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65
E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



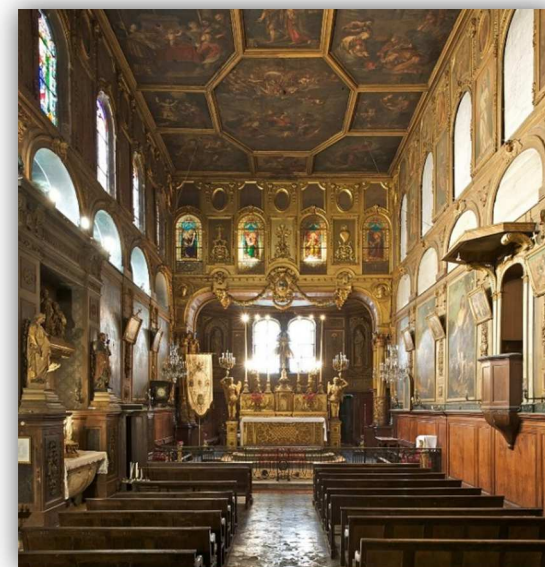
↳ **Association des Pénitents blancs**
14 rue Jacques Cœur
34000 MONTPELLIER

E-Mail : penitentsblancs@aol.com

Site Internet : www.penitents.fr

SOUSCRIPTION Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/14177



La Chapelle Sainte-Foy Montpellier



DEVOTE ET RESPECTABLE
CONFRIERE DES
PENITENTS BLANCS DE
MONTPELLIER

FONDATION



DU
PATRIMOINE

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la Chapelle Sainte Foy et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €
 150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du Patrimoine – Chapelle Sainte-Foy

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de - l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 = 66 d'économie d'impôt,
- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 . Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 . Un don de 100 = 75 d'économie d'impôt
Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle Sainte Foy ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/14177

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

La chapelle Sainte-Foy, communément appelée **chapelle des Pénitents blancs** se situe en plein cœur de Montpellier, à deux pas de la place de la Comédie.

Signalée par un pontet qui enjambe la rue Jacques Cœur au niveau du numéro 14, elle est aujourd'hui l'un des plus anciens lieux de culte en activité de la ville.

C'est au 12^{ème} siècle que la chapelle Sainte-Foy a été bâtie, en bordure du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ou "Cami Roumieu" et à proximité de l'une des entrées principales de la ville. La chapelle a été en partie reconstruite et surtout embellie au 14^{ème} siècle.

Pendant les guerres de Religion, la chapelle a été saccagée pour y installer des canons, car elle occupait un lieu stratégique proche du rempart. A la suite du siège et de la reddition de Montpellier, en 1622, les ruines de Sainte-Foy sont rendues à la Confrérie par l'évêque. Les Pénitents blancs plantent alors sur la façade une croix identique à celle que l'on peut y voir aujourd'hui.

Ils reconstruisent leur chapelle et la décorent somptueusement. Le plan suit un modèle italien : plan rectangulaire à nef unique couronné par un chevet plat, une tribune au nord et une autre à l'ouest réservée aux membres de la confrérie. La façade est sobre, ornée de trois bandes et d'un beau portail classique. L'austérité de cette entrée contraste avec la richesse de la décoration intérieure : un ensemble de sculptures du 17^{ème} siècle et un plafond à caissons baroque, peint de tableaux ayant pour thème la vie du Christ, ensemble unique en Languedoc, et des murs habillés d'une décoration en bois doré du 18^{ème} siècle. Les décors ont été finalement complétés au 19^{ème} siècle par le mobilier.

Depuis 2013, Sainte-Foy a fait l'objet d'importants travaux ayant pour objectifs la mise hors d'eau de la terrasse de la sacristie, la restauration de la façade Est et de ses vitraux, la tour-escalier. Durant l'été 2014, le vitrail de l'oculus a bénéficié d'une restauration complète. Les huisseries et la zinguerie ont également fait l'objet d'une réfection totale.

Classée Monuments Historiques par arrêté du 17 février 1995, la chapelle appartient toujours à la confrérie des Pénitents blancs de Montpellier, qui est une association catholique essentiellement composée de laïcs.



C'est pour sauver ce patrimoine qu'est organisée une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Nous avons donc l'honneur de vous proposer de participer à notre souscription. Cette souscription doit permettre aux entreprises, habitants et amis, de participer au financement des travaux et de témoigner leur attachement à ce patrimoine.

Montant et nature des travaux

Les travaux comprennent :

- La réfection d'une partie du toit principal.
- Le renforcement des charpentes qui supportent le plafond en voûte de cloître de la salle des archives (ci-dessus).
- La restauration d'un autel latéral en marbre.
- La reprise d'une partie de la façade Nord et le mur du clocher.
- La restauration de la cloche datant de 1401.

Coût total estimé des travaux : 153 140 euros.

